

# Guide

du référent égalité filles garçons

1<sup>er</sup> degré



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mission  
**ÉGALITÉ**   
**FILLES-GARÇONS**  
Académie de Poitiers



## Sommaire

Editorial	P.2
La mission académique	P. 3
La politique de l'école en faveur de l'égalité filles garçons	P.4
Vos missions en tant que référent	P. 5
Feuille de route	P. 5
Les temps forts de l'année scolaire	P. 6
Dresser un diagnostic partagé	P. 8
Construire un projet cohérent	P.9
Agir sur plusieurs leviers	P. 12
Des intervenants auprès des élèves	P. 14
Des ressources nationales	P. 16
Des ressources académiques	P. 17
Quelques textes importants	P. 19

## EDITORIAL

Afin de répondre à la priorité fixée par l'Education nationale d'éduquer à l'égalité entre les filles et les garçons et au respect mutuel, l'Académie de Poitiers sollicite une référente ou un référent dans chaque circonscription du 1<sup>er</sup> degré.

**Vous avez accepté cette mission pour votre circonscription et nous vous en remercions.**

Ce guide a pour but de vous aider dans votre tâche en essayant de répondre aux questions que vous vous posez sans doute :

- Qu'est-ce que la **mission académique** égalité filles garçons ?
- Quelles sont mes **missions** en tant que référente ou référent, missions qui seront déclinées en fonction du contexte spécifique de votre circonscription, en lien avec le référent départemental et le chargé de mission académique ?
- Comment va se dérouler mon année de référent ou référente ? Quels seront les **temps forts** de la mobilisation de la communauté scolaire ?
- Quelle **démarche** pour accompagner les actions sur le terrain et leur inscription dans les projets des écoles et des circonscriptions ?
- Sur quels **leviers** agir ?
- Comment faire appel à des **partenaires** ?
- Quelles sont les **ressources** à ma disposition ?
- Sur quels **textes règlementaires** puis-je m'appuyer ?

Pour compléter ce document, vous recevrez régulièrement la « **Lettre des référentes et référents** » et des « **Dossiers de formation** ». Un **espace numérique** est également à votre disposition.

Enfin, si la situation sanitaire le permet, un **séminaire académique** devrait nous permettre de réunir, sans doute en mars 2021, l'ensemble des 260 référentes et référents 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire et restons à votre disposition pour vous accompagner dans vos missions de référente ou référent.

**Cyril Naudin**

Pour contacter votre référent départemental :

☎ 16 :

17 :

79 :

86 : agnes.castel@ac-poitiers.fr



## **LA MISSION ACADEMIQUE**

**Le comité de pilotage académique  
présidé par Mme la Rectrice**

Il définit le plan de travail académique de la mission et en assure le suivi.

**Le pilote de la mission  
M Thierry Claverie  
IA-DASEN de la Vienne**

Ils mettent en œuvre le plan de travail académique de la mission.

**Le chargé de mission académique  
M Cyril Naudin  
Personnel de direction à Poitiers**

**Des référents départementaux**  
16 : Anne Philipson (IEN)  
17 : Isabelle Dupinay (IEN)  
79 : Thierry Beja (IEN) et Béatrice Jozeau (CPD)  
86 : Agnès Castel (IEN)

Sous l'autorité de M ou Mme l'IA-DASEN,  
le référent départemental met en œuvre  
la déclinaison départementale  
du plan de travail académique.

**230 référentes et référents  
2<sup>nd</sup> degré  
dans les collèges, lycées et EREA**

**30 référentes et référents  
1<sup>er</sup> degré  
1 dans chacune  
des circonscriptions**

A partir de l'année 2020-2021, le réseau des référentes et référents disposera de **groupes de travail organisés autour de thématiques.**



# LA POLITIQUE DE L'ÉCOLE EN FAVEUR DE L'ÉGALITE FILLES GARÇONS

En novembre 2019, le Ministère de l'Éducation Nationale a ratifié une nouvelle convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif. Ce document rappelle dans quel esprit et à partir de quel constat notre institution s'engage en faveur de l'égalité.

### **Stéréotypes de sexe**

La convention rappelle que « les stéréotypes de sexe se mettent en place dès le plus jeune âge et influent sur la manière dont les garçons et les filles construisent au fil des ans leur identité, leur scolarité, leur orientation professionnelle. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à lutter contre les inégalités partout où elles continuent de se manifester, notamment dans les établissements d'enseignement scolaire et supérieur. Cette culture de l'égalité entre les sexes est en effet constitutive du principe d'égalité des chances et du respect d'autrui, dont l'apprentissage est au fondement des missions de l'École et s'inscrit à la fois dans les enseignements, les actions éducatives et la vie scolaire. »

### **Différences de parcours**

Le texte souligne les « différences selon les sexes en matière de parcours et de réussite des jeunes, de choix d'orientation et de poursuite d'études entre filles et garçons, qui auront des incidences ultérieures sur l'insertion dans l'emploi ainsi que sur les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes » (différences révélées notamment par les statistiques publiées chaque année par le Ministère).

### **Sexisme et violences de genre**

« Plusieurs enquêtes et études permettent par ailleurs de dessiner une image du sexisme dans les établissements scolaires. L'enquête de climat scolaire et de victimation 2017-2018 indique que les comportements déplacés à caractère sexuel concernent 11 % des lycéennes et que celles-ci sont deux fois plus souvent que les garçons confrontés aux violences graves et cyberviolences à caractère sexuel. Toutes les enquêtes interrogeant les perceptions des élèves confirment ce diagnostic : les filles et les garçons font l'expérience des inégalités dès le plus jeune âge. Un rapport de l'UNICEF de novembre 2018 révèle ainsi que les enfants ressentent très tôt, dans leur vie quotidienne, les différences fondées sur le genre, y compris à l'école. Des études indiquent régulièrement que ces violences à caractère sexiste et sexuel se prolongent dans les espaces numériques. »

Cette convention met ainsi l'accent sur la transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et une plus grande mixité des filières de formation.

### **Une culture de l'égalité et du respect mutuel**

La convention appelle à une mobilisation de toute la communauté scolaire au quotidien et à favoriser l'engagement des élèves. « Au quotidien, dans toutes les disciplines d'enseignement et dans toutes les situations d'apprentissage, les équipes éducatives doivent veiller à ne pas véhiculer de stéréotypes liés au genre et à la sexualité et favoriser la déconstruction des idées reçues qui se forgent dès la petite enfance. Les enjeux pour les élèves, les étudiants et les étudiantes sont majeurs ; ils ont trait à leur construction comme individus et citoyens, à leur liberté de choix, à leur sécurité et leurien-être. En s'engageant eux-mêmes dans des actions citoyennes et en se mobilisant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les jeunes doivent également devenir, au sein de leur établissement, des moteurs de la lutte contre les discriminations et les violences fondées sur le genre. »

### **La lutte contre les violences**

« Prolongement de la lutte contre les stéréotypes liés au genre et à la sexualité, le combat contre les violences sexistes et sexuelles – qui est un enjeu de société majeur – doit être d'autant plus résolu que nos publics sont jeunes et qu'il revient aux établissements d'enseignement de les protéger et de créer les conditions de leur réussite scolaire. » L'accent est également mis sur les cyberviolences.

### **Orientation et mixité des filières**

« Diffuser une culture de l'égalité dans le système éducatif, c'est aussi permettre aux élèves une plus grande liberté dans leurs choix d'orientation. » Il s'agit ainsi de « favoriser la découverte, par les filles et les garçons, de tous les métiers et à faire évoluer leur représentation afin que les élèves, les étudiants et étudiantes ne censurent plus leurs aspirations en raison des stéréotypes de sexe qui sont encore attachés à de nombreuses filières professionnelles. Les établissements d'enseignement doivent ainsi tendre vers une plus grande mixité et favoriser l'accueil des élèves minoritaires de genre dans les voies les plus sexuées, a fortiori dans les filières professionnelles. »



## VOS MISSIONS EN TANT QUE REFERENT

Les référent.e.s égalité ont été institués par un courrier du Directeur Général de l'Enseignement Scolaire en date du 3 octobre 2018.

Votre rôle est de « diffuser au quotidien une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, en s'appuyant sur toutes les situations éducatives et pédagogiques ».

Votre mission principale est ainsi de « développer à l'échelle de la circonscription des actions de prévention et d'éducation à l'égalité en direction des élèves ».

Outre les actions à destination des élèves, les référents « égalité » contribuent à sensibiliser et à informer l'ensemble de la communauté éducative en impulsant des actions de formation et en diffusant des ressources pédagogiques

Quatre champs d'action spécifiques sont identifiés :

- la lutte contre toutes les formes de discrimination, le développement des compétences psychosociales et l'éducation au respect mutuel
- les actions éducatives sur le thème de l'égalité, de l'orientation, de la mixité des métiers et les relations avec les partenaires locaux (associations, entreprises, etc...)
- les journées de mobilisation en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (8 mars, 25 novembre, etc) et les initiatives à l'occasion d'opération thématiques (journée de lutte contre le harcèlement, semaine de l'engagement, etc.)
- l'intégration dans les formations de la question de l'égalité entre les filles et les garçons dans les disciplines, dans l'ensemble des espaces scolaires, et aussi dans les gestes professionnels des enseignants.
- L'inscription de la question de l'égalité dans les travaux des différentes instances (CEC, CESC interdegrés, projet de réseau ECLORE...)

## UNE FEUILLE DE ROUTE

Votre nomination comme référent égalité de votre circonscription peut s'accompagner de la rédaction par le référent départemental d'une « feuille de route ». Ce document précise les missions qui vous sont confiées (en s'appuyant sur le courrier du DGESCO).



### Modèle de feuille de route

M..... est nommé.e référent.e égalité pour l'année scolaire 2020-2021.

Il contribue à diffuser au sein de la circonscription une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, en s'appuyant sur toutes les situations éducatives et pédagogiques. Il a pour mission principale de développer à l'échelle de la circonscription des actions d'éducation à l'égalité en direction des élèves.

Pour cela,

- il assure un rôle de conseil afin de placer la question de l'égalité au cœur des travaux des différentes instances (CESC, CEC, groupes départementaux...) et du projet de circonscription ;
- il impulse des actions visant à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons : éducation au respect mutuel, développement des compétences psychosociales, lutte contre les stéréotypes, lutte contre les discriminations...
- il soutient les initiatives visant l'égalité et sensibilise la communauté éducative, notamment en contribuant à l'organisation de temps forts ;
- il facilite l'utilisation des ressources et la circulation de l'information sur l'égalité en mettant à la disposition des personnels de la circonscription les informations qu'il reçoit de la mission académique (lettres d'information mensuelles, dossiers de formation...)
- il tient informés le référent départemental et la mission académique des projets conduits dans l'établissement et des ressources produites ;
- il recense les besoins de formation, il peut également participer à l'animation de formations sur cette thématique (formation statutaire des directeurs et directrices...)
- il rend compte de son activité annuellement au référent départemental.



## LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE SCOLAIRE

### Prérentrée

La **réunion de prérentrée** est l'occasion, pour le référent, de se présenter à l'équipe pédagogique (notamment aux nouveaux collègues) et de lancer de nouveaux projets.

### 25 novembre

Le 25 novembre est la **journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**. Elle peut être l'occasion de mobiliser la communauté scolaire sur les violences sexistes et à caractère sexuel.

### Semaines de l'engagement

Les **semaines de l'engagement** sont notamment l'occasion de l'élection des délégués et des éco-délégués. L'égalité entre les filles et les garçons peut être abordée dans le cadre de cette semaine thématique..



Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

Janvier

### 9 décembre

La **journée de la laïcité à l'École de la République** a lieu le jour anniversaire du vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le 9 décembre 1905. Elle est l'occasion de conduire des actions pour faire le lien entre l'égalité entre les filles et les garçons et la laïcité.

### Début novembre

La **journée « Non au harcèlement »** est organisée chaque premier jeudi du mois de novembre. Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont essentielles pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie.

**9** | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.





**8** Journée internationale des droits des femmes

**8 mars**

Le 8 mars est une journée de sensibilisation et de mobilisation des élèves des écoles, collèges et lycées pour les droits des femmes et l'égalité entre les filles et les garçons.

La **Journée internationale des droits des femmes** trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du XXe siècle, en Europe et aux États-Unis, réclamant des meilleures conditions de travail et le droit de vote.

C'est en 1975, lors de l'Année internationale de la femme, que l'Organisation des Nations Unies a commencé à célébrer la Journée internationale des femmes le 8 mars.

**17 mai**

Le 17 mai est la **Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie**. Cette date doit devenir dans les établissements scolaires un moment fort de solidarité avec les jeunes LGBT, de visibilité et de réflexion autour des questions relatives à l'orientation sexuelle et aux transidentité, et un point d'orgue - pour l'ensemble de la communauté éducative - de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.



Février

Mars

Avril

Mai

Juin

**Semaine académique égalité filles garçons**

La semaine académique égalité filles garçons est l'occasion de **donner à voir** et de **valoriser** les nombreux projets conduits dans les écoles et les établissements scolaires. Elle peut également être l'occasion d'initier une réflexion, dans l'école ou l'établissement, sur les actions à conduire en matière d'égalité filles garçons.



**Fin d'année scolaire**

La fin d'année est l'occasion

- de dresser un **bilan** des actions conduites et d'en évaluer les effets, notamment lors de la dernière réunion du CESC et lors du CA pour le rapport pédagogique du chef d'établissement.
- de **se projeter** dans l'année suivante en commençant à réfléchir, avec le CVC et le CVL, avec les collègues et avec les partenaires, aux projets à mener.
- d'élaborer les **demandes de formation** d'initiative locale de l'établissement ou du réseau ECLORE



### DRESSER UN ETAT DES LIEUX DE SON ETABLISSEMENT

Avant de vous lancer dans l'action, il semble important de prendre le temps de dresser un état des lieux dans la circonscription et dans les écoles..

#### Questionner l'état des lieux dans la circonscription

##### Des projets spécifiques ont-ils été conduits :

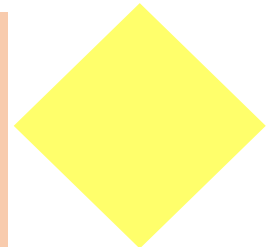
- Quand ?
- Pour qui (enseignants, élèves, territoires ciblés) ?
- Par qui (équipe de circonscription, interdegrés, partenaires ...) ?
- Dans quel cadre (concours, journées spécifiques, projets locaux ...) ?
- Quelle diffusion ensuite dans les autres territoires, publics, cycles ... ?
- Quels apports et enseignements pour les futurs projets ?

##### Quelle place pour l'égalité filles garçons :

- Dans les projets d'école ?
- Dans les programmations ?
- Dans les formations conduites (formations spécifiques et place dans les autres formations) ?

##### Quelle accompagnement mis en place pour les enseignants :

- Diffusion de ressources et veille documentaire
- Présentation des journées spécifiques, projets et concours



#### Permettre aux écoles de faire leur diagnostic



Le document « **Outil de diagnostic de l'établissement** » a été réalisé initialement en 2012 dans le cadre du groupe de travail de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, réunissant les trois rectorats franciliens, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile de France, le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Centre Hubertine Auclert. Il a été mis à jour en 2019 à l'occasion d'un travail réalisé pour le CESC Rochelais.

#### [Outil de diagnostic de l'établissement](#)

Après des rappels importants sur l'égalité dans notre société et à l'école, cet outil propose la réalisation d'un diagnostic partagé comme moyen de sensibiliser l'ensemble de l'équipe aux enjeux de l'égalité entre les filles et les garçons. Celui-ci est organisé autour de trois thématiques :

- climat et vie scolaires
- orientation et réussite
- enseignement et vie en classe.

Pour chaque thématique, il est proposé de collecter au sein de l'établissement certains indicateurs (pourcentage de filles et de garçons ayant été sanctionnés, taux de réussite aux examens en fonction du genre...) et de partir de l'analyse de ceux-ci pour explorer certaines pistes.



## DEFINIR UN PROJET GLOBAL

Ce diagnostic sera un point d'appui essentiel pour aboutir à la définition d'un projet global porté par la circonscription et pour développer les projets au sein de chaque école.

Le [guide d'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives du Parcours Educatif de Santé](#) propose une démarche pour élaborer et conduire un projet, démarche dont nous reprenons librement les éléments principaux.

La **démarche de projet** comporte plusieurs étapes. L'ordre des étapes est à moduler et à adapter en fonction de chaque projet. La démarche de projet ne constitue pas un cadre rigide à suivre au pied de la lettre, mais consiste plutôt en un schéma général dont on peut largement s'inspirer.

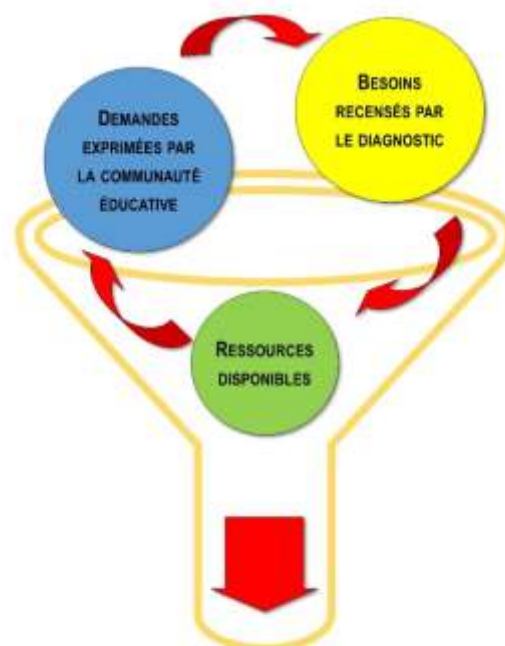
### CONSTITUER UNE ÉQUIPE PROJET



Un projet ne peut exister que s'il est porté par un groupe de personnes : c'est l'**équipe projet**. Elle doit être visible et légitimée au sein de l'établissement, reconnue par les membres de la communauté éducative.

### ANALYSER LA SITUATION ET DEFINIR DES PRIORITES

Il importe de commencer par un **diagnostic** qui peut utilement être complété par des **questionnaires**. Cela permet « d'objectiver » la situation et de dégager des besoins. Ensuite, il convient de hiérarchiser ces besoins afin de dégager des priorités.



**CHOIX DES PRIORITÉS**



## PLANIFIER ET SUIVRE LE PROJET

définir un objectif, c'est formuler le but à atteindre. Il **donne le sens du projet**, et **mobilise** l'équipe et les partenaires. Il est repris au niveau de la communication sur le projet, et fait également partie de l'évaluation.

Il existe plusieurs niveaux d'objectifs :

- **l'objectif général** : il porte sur le projet dans son ensemble, c'est le but général à atteindre.
- **les objectifs spécifiques** : il précise un aspect de l'objectif général, il le spécifie en fonction d'un public, d'un milieu, d'un niveau d'intervention.
- **les objectifs opérationnels** : ils sont plus concrets et annoncent les actions à réaliser.

L'outil SMART peut aider à la rédaction des objectifs.

**SMART** est un acronyme qui reprend les critères auxquels doit répondre un objectif :

**S** : **spécifique** (l'objectif concerne une population spécifique – les élèves de tel niveau de classe...)

**M** : **mesurable** (on doit pouvoir quantifier ce qui est mis en œuvre – en termes de pourcentage par exemple)

**A** : **ambitieux** (l'objectif doit viser un changement certain)

**R** : **réaliste** (l'objectif doit rester pragmatique et de l'ordre du faisable)

**T** : **temporalité** (l'objectif doit être inscrit dans une durée, c'est-à-dire avoir un début et une fin)

## EVALUER POUR REGULER

Certains projets vont nécessiter la mobilisation de **ressources externes** à l'établissement scolaire : collectivités territoriales, associations etc... Des partenaires peuvent aussi être sollicités pour intervenir devant les élèves.

Le développement des partenariats permet à des professionnels issus de différentes structures (établissements scolaires et structures institutionnelles ou associatives) de **contribuer, selon des compétences propres** (méthodologiques, logistiques, connaissances spécialisées, financement), à la réalisation concrète des objectifs du projet.

## COMMUNIQUER ET VALORISER

Tous les projets ne nécessitent pas de financement. Si des fonds sont nécessaires, il est possible de recourir soit à un **financement interne**, soit à un **financement externe** en demandant une subvention auprès de différents organismes régionaux ou locaux.

**Vous trouverez dans « La lettre des référentes et référents » des appels à projet permettant de financer certaines actions.**





## PLANIFIER ET SUIVRE LE PROJET

La planification permet de prévoir les éléments nécessaires au bon déroulement du projet. Elle permet d'**anticiper** les éléments relatifs à l'organisation et aux ressources (moyens humains, financiers, matériels...) et également de **prévoir la durée** du projet et de **hiérarchiser les différentes étapes** du projet les unes par rapport aux autres.

Le **suiti du projet** consiste à comparer périodiquement ce qui était prévu et ce qui est réellement réalisé.

## EVALUER POUR REGULER

L'évaluation ne se situe **pas à la fin du projet** comme cela se produit trop fréquemment, elle commence **dès le début du projet** car elle doit permettre de le **réguler**. Dès la phase d'élaboration des objectifs, il s'agit de commencer à se demander ce sur quoi va porter l'évaluation et quels sont les critères qui seront retenus. Cela permet de penser tout de suite à constituer le recueil des informations nécessaires à l'évaluation.



Il existe deux types d'indicateurs majeurs qui serviront à mesurer si les objectifs fixés ont été atteints ou sont en passe de l'être :

- les **indicateurs de processus** qui concernent la façon dont le projet a été mis en œuvre et l'organisation de son déroulement (par exemple le nombre d'élèves ayant participé à une action sur l'égalité filles garçons, le nombre d'actions réalisées...);
- les **indicateurs de résultats** qui rendent compte de l'atteinte des objectifs fixés au départ (par exemple, l'évolution du pourcentage de sanctions données aux garçons, le nombre d'incidents de type « insultes sexistes » recensés par la vie scolaire...)

## COMMUNIQUER ET VALORISER



La communication autour du projet contribue à sa réussite car elle permet aux personnes impliquées de renforcer leur **sentiment d'appartenance** au projet. C'est une forme de **reconnaissance** qui est aussi un **facteur de mobilisation** sur le projet.

**N'hésitez pas à communiquer régulièrement aux référents départementaux les projets et les actions que vous conduisez dans votre circonscription. Diffusés sur l'espace numérique, dans la « Lettre des référentes et référents » ou dans les « Dossiers de formation », ils permettront de donner des idées aux autres référentes et référents.**



### AGIR SUR PLUSIEURS LEVIERS

Voici quelques pistes qui peuvent être investies pour agir en faveur de l'égalité au sein des établissements et avec la communauté éducative :

- Donner aux espaces de l'établissement scolaire des **noms de personnalités** de façon paritaire
- Conduire une réflexion chaque année avec les élèves sur la **Charte de la laïcité** et faire le lien entre laïcité et égalité filles garçons
- Associer les **parents** et gagner leur adhésion
- Inciter les filles et les garçons à questionner leurs représentations
  - avec l'appui de la littérature jeunesse,
  - des pratiques sportives,
  - en rencontrant des professionnels qui exercent des métiers dans lesquels ils sont en général peu représentés ) pour libérer les choix d'orientation
- construire des actions pour **développer la lecture chez les garçons et la confiance en soi des filles dans les domaines mathématiques, informatiques et scientifiques**
- Proposer des séances d'EMI pour amener les élèves à repérer et **déconstruire les stéréotypes** de genre, notamment dans les médias
- Repérer, acquérir et valoriser des ouvrages de **littérature de jeunesse** offrant aux élèves des **modèles alternatifs** à ceux empruntés de stéréotypes de genre
- Avoir conscience du fait que les **manuels** sont aussi **porteurs de stéréotypes**
- Avoir conscience que l'éducation à l'égalité filles garçons est **au cœur de la mission de l'école** (faire partager aux élèves les valeurs de la République)
- Avoir conscience de la « **menace du stéréotype** »
- Avoir conscience de l'« **effet Pygmalion** »
- Faire en sorte que chaque professeur perçoive l'éducation à l'égalité filles garçons comme étant **au cœur de ses missions professionnelles**
- Connaître la place de la question du genre et de l'égalité dans les **enseignements**
- Veiller à ce que les **commentaires sur les élèves** ne versent pas dans le « **double standard** », des filles qui travaillent et des garçons qui ont des capacités inexploitées
- Comprendre que la nature et le volume des **interactions en classe** dépendent du genre des élèves et viser un équilibre
- Développer le travail des **compétences psychosociales**
- Inscrire le plan pour l'égalité filles garçons dans le projet d'école pour viser **cohérence et continuité** des actions
- Rendre visible les **mathématiciennes** en organisant des rencontres avec des chercheuses, en faisant venir ou en construisant des expositions...

- Analyser l'**occupation genrée des espaces** (cours de récréation)
- Veiller à ce que les **espaces de l'établissement** soient réellement partagés entre filles et garçons
- Doter l'établissement d'un plan de prévention du **harcèlement** intégrant la lutte contre les violences à caractère sexiste
- Réfléchir en équipe sur la façon dont l'**établissement s'adresse de façon différenciée aux pères et aux mères**
- **Communiquer** sans stéréotype de genre
- Participer à la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le **25 novembre**
- Participer à la journée internationale des droits des femmes le **8 mars**
- Conduire une réflexion avec l'**équipe d'EPS** sur sa représentation de la **mixité**
- Participer aux **concours nationaux** permettant d'engager les élèves dans des projets d'éducation à l'égalité filles garçons
- Engager l'**ensemble des personnels** de l'établissement dans l'égalité filles garçons
- Favoriser l'**engagement des élèves** ( Ambassadeurs du Vivre Ensemble dans les écoles....)

## TEMPS FORTS ET CONCOURS

De nombreux concours permettent d'engager les élèves dans des actions sur l'égalité entre les filles et les garçons.

Chaque année, fin aout, la mission académique égalité filles garçons de Poitiers publie un dossier recensant ces concours et les temps forts de l'année.

Il est disponible sur l'espace numérique de la mission :

<http://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/>





## FAIRE INTERVENIR DES PARTENAIRES DEVANT LES ELEVES

Il peut être intéressant de solliciter des partenaires, institutionnels ou associatifs, pour des interventions auprès des élèves.

Cependant, il est nécessaire de s'assurer que les intervenants sont formés, issus d'associations ayant reçu l'agrément national ou académique. Pour plus de cohérence et d'efficacité, ces interventions doivent faire l'objet d'une préparation en amont avec les membres de l'équipe éducative et se dérouler en présence et sous la responsabilité d'un membre de cette équipe.

UNE ASSOCIATION AGREEE

UNE INTERVENTION PREPAREE

UNE SEANCE EN PRESENCE D'UN MEMBRE DE L'EQUIPE EDUCATIVE

La liste des associations agréées nationalement se trouve à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-6797>

Les associations agréées académiquement sont recensées sur le site de l'académie de Poitiers :

<http://www.ac-poitiers.fr/cid104855/associations-educatives-complementaires-de-l-enseignement-public.html>

### Article D551-6 du Code de l'Éducation

« Les associations agréées peuvent intervenir pendant le temps scolaire en appui aux activités d'enseignement, sans toutefois se substituer à elles.

L'autorisation est délivrée par le directeur d'école ou le chef d'établissement, dans le cadre des principes et des orientations définis par le conseil d'école ou le conseil d'administration, à la demande ou avec l'accord des équipes pédagogiques concernées et dans le respect de la responsabilité pédagogique des enseignants.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement peut, pour une intervention exceptionnelle, autoriser dans les mêmes conditions l'intervention d'une association non agréée s'il a auparavant informé du projet d'intervention le recteur d'académie ou le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, dans le cas où celui-ci a reçu délégation de signature.

Après avoir pris connaissance de ce projet, l'autorité académique peut notifier au directeur d'école ou au chef d'établissement son opposition à l'action projetée. »

### 3 critères pour les interventions avec les élèves

Le guide d'Eduscol sur le parcours éducatif de santé précisent que les interventions en direction des élèves doivent correspondre à un trois critères :

- **éthiques** : respecter le choix de chacun, ne pas imposer de comportements normatifs, ne pas recourir à la culpabilisation ni à la stigmatisation, respecter les différences notamment culturelles, s'abstenir de tout jugement moral et viser à réduire les inégalités sociales ;
- **contextuels** : Il s'agit de poser des règles précises de fonctionnement du groupe. En particulier une intervention devant les élèves n'est pas appropriée pour répondre aux situations individuelles ;
- **techniques** : il existe un certain nombre de techniques d'animation de groupe qui ont pour but selon les cas de favoriser l'expression des représentations sur un sujet, de permettre la recherche de consensus, de faire émerger un débat.

#### Des techniques d'animation :

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/couv\\_synthese\\_sante\\_sociale\\_2009-2011/60/1/Les\\_techniques\\_d\\_animation\\_EAS\\_maqu\\_751601.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/couv_synthese_sante_sociale_2009-2011/60/1/Les_techniques_d_animation_EAS_maqu_751601.pdf)

## UNE SÉLECTION D'ASSOCIATIONS AGRÉÉES

### Centre audiovisuel Simone de Beauvoir

Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir recense tous les documents audiovisuels sur les droits, les luttes, l'art et la création des femmes et les diffuse.

[www.centre-simone-de-beauvoir.com](http://www.centre-simone-de-beauvoir.com)

### Centre Hubertine Auclert

Le Centre Hubertine Auclert se fixe comme principaux objectifs de sensibiliser, de former et d'informer tous les publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre de promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Il est notamment connu pour ses travaux sur les représentations sexuées dans les manuels scolaires, largement diffusés et bien connus de la communauté éducative.

[www.centre-hubertine-auclert.fr](http://www.centre-hubertine-auclert.fr)

### Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles (CNIDFF)

Le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, signataire d'un contrat d'objectif avec l'Etat, coordonne et représente l'activité de 115 Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) implantés sur tout le territoire français et dans les départements d'Outre Mer.

[www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

### Elles bougent

L'association Elles bougent a pour but de sensibiliser, d'encourager et d'aider le plus grand nombre de jeunes filles, aux métiers de l'ingénierie dans les secteurs de l'automobile, de l'aérospatial, du ferroviaire, du maritime et de l'énergie et de toute autre secteur en manque de talents féminins scientifiques et techniques.

[www.ellesbougent.com](http://www.ellesbougent.com)

### Femmes et mathématiques

L'association "Femmes et mathématiques" a pour objectif d'encourager la présence des filles dans les études mathématiques et plus généralement scientifiques et techniques.

[www.femmes-et-maths.fr](http://www.femmes-et-maths.fr)

### Femmes et Sciences

Promouvoir les sciences et les techniques auprès des femmes, promouvoir les femmes dans les sciences et les techniques.

[www.femmesetsciences.fr](http://www.femmesetsciences.fr)

### Femmes solidaires

L'association Femmes Solidaires a pour but la défense des droits et de la dignité des femmes en France et dans le monde. L'association poursuit trois objectifs dans le cadre de ses activités en direction du public scolaire : promouvoir l'égalité femmes-hommes et les valeurs de la République, prévenir les violences et proposer une éducation non sexiste et non violente

[www.femmes-solidaires.org](http://www.femmes-solidaires.org)





## DES RESSOURCES NATIONALES

Pour mener à bien vos missions, plusieurs ressources nationales sont à votre disposition.

### Des chiffres



Chaque année, à l'occasion du 8 mars, le Ministère de l'Éducation Nationale publie la brochure « **Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur** ». Elle compile des données statistiques sur la réussite comparée des filles et des garçons depuis l'école jusqu'à l'entrée dans la vie active.

<http://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/spip.php?article83>

### Un guide ressources



Le Ministère de l'Éducation Nationale a publié à destination des équipes éducatives des collèges et des lycées **un guide ressources sur les comportements sexistes et les violences sexuelles**.

Ce document propose des éléments de définition, des rappels de nature juridique et des pistes d'actions pour aider les acteurs au quotidien. Il est complété par des références bibliographiques et des adresses utiles.

<http://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/spip.php?article64>

### La convention interministérielle



Le 28 novembre 2019, le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse et la secrétaire d'état en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes ont signé **une nouvelle convention pour l'égalité dans le système éducatif**.

<http://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/spip.php?article65>

### Une campagne



Le 28 janvier 2019, le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé la campagne "Tous égaux, tous alliés" pour lutter contre l'homophobie et la transphobie. Plusieurs outils sont mis à la disposition des équipes.

<http://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/spip.php?article65>



<https://www.education.gouv.fr/egalite-des-filles-et-des-garcons-9047>

# éduscol

Rubrique « Égalité entre les filles et les garçons »

<https://eduscol.education.fr/pid23262/egalite-filles-garcons.html>

Rubrique « Prévenir l'homophobie et la transphobie »

<https://eduscol.education.fr/cid50566/prevenir-homophobie.html>

Rubrique « Education à la sexualité »

<https://eduscol.education.fr/pid23366/education-a-la-sexualite.html>

Rubrique « Parcours citoyen »

<https://eduscol.education.fr/cid10746/3/le-parcours-citoyen-eleve.html>



<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Egalite-filles-garcons>





## DES RESSOURCES ACADEMIQUES

### UN ESPACE NUMERIQUE

L'espace numérique rassemble des ressources sur l'égalité filles garçons pour mieux comprendre les enjeux, s'informer sur les projets conduits dans l'académie, se former et agir. Une rubrique spécifique est destinée aux référentes et référents.



<http://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/>

### UNE LETTRE

Régulièrement, les référentes et les référents reçoivent par courriel une lettre d'information réalisée par la mission académique. Organisée en plusieurs rubriques, elle propose des informations sur l'égalité filles garçons, des ressources pédagogiques, des présentations de partenaires, des exemples de projets conduits dans les établissements et les écoles de l'académie de Poitiers.



**N'hésitez pas à diffuser cette lettre d'information aux personnels de votre circonscription !**



Vous pouvez consulter tous les numéros publiés depuis janvier 2019 à l'adresse suivante :  
<http://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/spip.php?rubrique28>



## DES DOSSIERS DE FORMATION

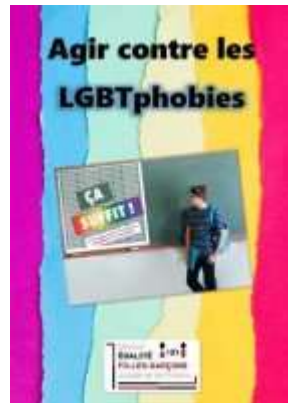
Plusieurs fois par an, la mission académique publie des dossiers de formation à destination des référentes et des référents. Autour d'un sujet spécifique, chaque dossier propose des éléments d'information issus de la recherche, des démarches pour aborder cette question au sein de l'établissement scolaire, des exemples de projets et des ressources.



### "Agir pour l'égalité entre les filles et les garçons"

Réalisé pour le 8 mars 2019, ce dossier présente les résultats d'une enquête réalisée en février auprès des référentes et référents d'établissement afin de mieux identifier les actions conduites dans les collèges, lycées et EREA de l'Académie.

<http://ww2.ac-poitiers.fr/filles->



### "Agir contre les LGBTphobies"

Dossier réalisé à l'occasion de la campagne nationale « Tous égaux, tous alliés ».

<http://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/spip.php?article51>



### "Des projets à l'école primaire"

Ce dossier présente des projets réalisés dans les écoles maternelles et élémentaires de l'académie de Poitiers. Productions écrites, chansons, rencontres sportives, exposés, affiches, débats, expositions, jeux... ces projets prennent des formes diverses mais ils ont tous pour point commun d'œuvrer à la déconstruction des stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.



### « Agir contre les violences sexistes à l'école »

De l'école élémentaire au lycée, de nombreux élèves, et principalement des filles, sont victimes de violences sexistes. 1 écolier sur 5 se dit victime de baisers forcés et de voyeurisme dans les toilettes, 1 collégienne sur 10 et 1 lycéenne sur 6 déclarent subir des insultes sexistes. Et ces chiffres sont sans doute en deçà de la réalité si l'on en croit différentes recherches sur les "micro-violences".

Ainsi, au-delà d'un simple constat, ce dossier, en proposant une démarche et en présentant plusieurs ressources, se veut avant tout un outil permettant de construire partout une dynamique collective visant à prévenir ces violences, les repérer et agir contre



### "Des concours et des temps forts"

Une sélection de concours et de temps forts permettant de promouvoir, au sein de l'école, l'égalité et le respect mutuel entre les filles et les garçons ainsi que la mixité des filières



## DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

L'égalité entre les filles et les garçons est au cœur des missions de l'école. Plusieurs textes réglementaires y font explicitement référence. Ils constituent des points d'appui importants pour votre action de référent.

### Code de l'éducation

#### Article L121-1

Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser **la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes**, notamment en matière d'orientation. Ils concourent à l'éducation à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte .../... Les écoles, les collèges et les lycées assurent **une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité**.

#### Article L312-17-1

Une information consacrée à **l'égalité entre les hommes et les femmes**, à la **lutte contre les préjugés sexistes** et à la **lutte contre les violences faites aux femmes** et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité. Les établissements scolaires, y compris les établissements français d'enseignement scolaire à l'étranger, peuvent s'associer à cette fin avec des associations de défense des droits des femmes et promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et des personnels concourant à la prévention et à la répression de ces violences.

#### Article L311-4

Les programmes scolaires comportent, à tous les stades de la scolarité, des enseignements destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France. L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de **l'égalité entre les femmes et les hommes** ainsi que de la laïcité.

### Référentiel de compétences des enseignants et des personnels d'éducation

Promouvoir **l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes**

Se mobiliser et mobiliser les élèves **contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre**

Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier **toute forme d'exclusion ou de discrimination** ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance

### Circulaire du 12 septembre 2018 sur l'éducation à la sexualité

L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement. (...)

L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « **Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes.** » (...)

Au collège et au lycée, les modalités d'organisation de l'éducation à la sexualité sont établies dans le cadre du CESC. Les actions mises en œuvre font l'objet d'un compte rendu annuel sur le fonctionnement soumis au conseil d'administration.

Il s'agit d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques, et de développer leur réflexion et leur esprit critique. Les échanges se font à partir de leurs représentations afin de leur permettre de développer une réflexion individuelle et collective et ainsi les conduire à s'approprier des valeurs humanistes.



Différents enseignements offrent l'opportunité d'exploiter des situations, des textes ou des supports qui abordent des thèmes variés : liberté, responsabilité et respect face aux choix personnels (réseaux sociaux, Internet, cyberharcèlement, pornographie, etc.), valeurs et normes, **impact des stéréotypes et rôles sexués, prévention des violences sexistes et sexuelles, égalité filles-garçons**, contraception, prévention des grossesses précoces non désirées, IST et VIH-sida, orientations sexuelles, **respect de son corps et de celui de l'autre**, etc.

Pour consulter l'intégralité de la circulaire :

<https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm>

### Circulaire du 10 aout 2016 sur le CESC

(...) L'École, dans une démarche de coéducation, sans se substituer aux familles, a pour tâche de **transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales de la République**. Pour y parvenir, elle mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à travers la mise en place du parcours d'éducation à la santé, défini par la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016, et du parcours citoyen de l'élève défini par la circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016. Ces parcours permettent à l'élève de développer, dans les situations concrètes lors des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen. Inscrits dans la continuité et la progressivité des temps de l'élève, ils lui donnent l'occasion d'acquérir la capacité à juger par lui-même et le sentiment d'appartenance à la société.

À tous les échelons, le **comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (Cesc)** est une instance particulièrement adaptée, donc à privilégier, pour définir et impulser les actions à même de faire vivre concrètement ces objectifs de l'École. (...)

[Au niveau de l'établissement] Les quatre missions du Cesc sont définies à l'article R. 421-47 du code de l'éducation :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;

- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;

- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

(...) Le Cesc met en place des projets transversaux éducatifs d'éducation à la sexualité visant à apporter des connaissances, faire accéder à une réflexion critique, faire acquérir la capacité d'émettre un point de vue personnel, être sensible au **respect mutuel** et **prévenir les comportements sexistes et les violences sexuelles**. Ces projets développent le sens de l'engagement et de l'initiative des élèves et impliquent leurs parents.

Le Cesc veille tout particulièrement au développement de ces comportements responsables en matière de prévention des infections sexuellement transmissibles dont le VIH/sida.

Les actions éducatives visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne, qu'elles soient liées à la protection de l'enfance, aux actes à caractère raciste ou antisémite, aux comportements **sexistes et homophobes**, aux **violences sexistes et sexuelles**, ou encore aux pratiques de bizutage, doivent y trouver toute leur place (...)

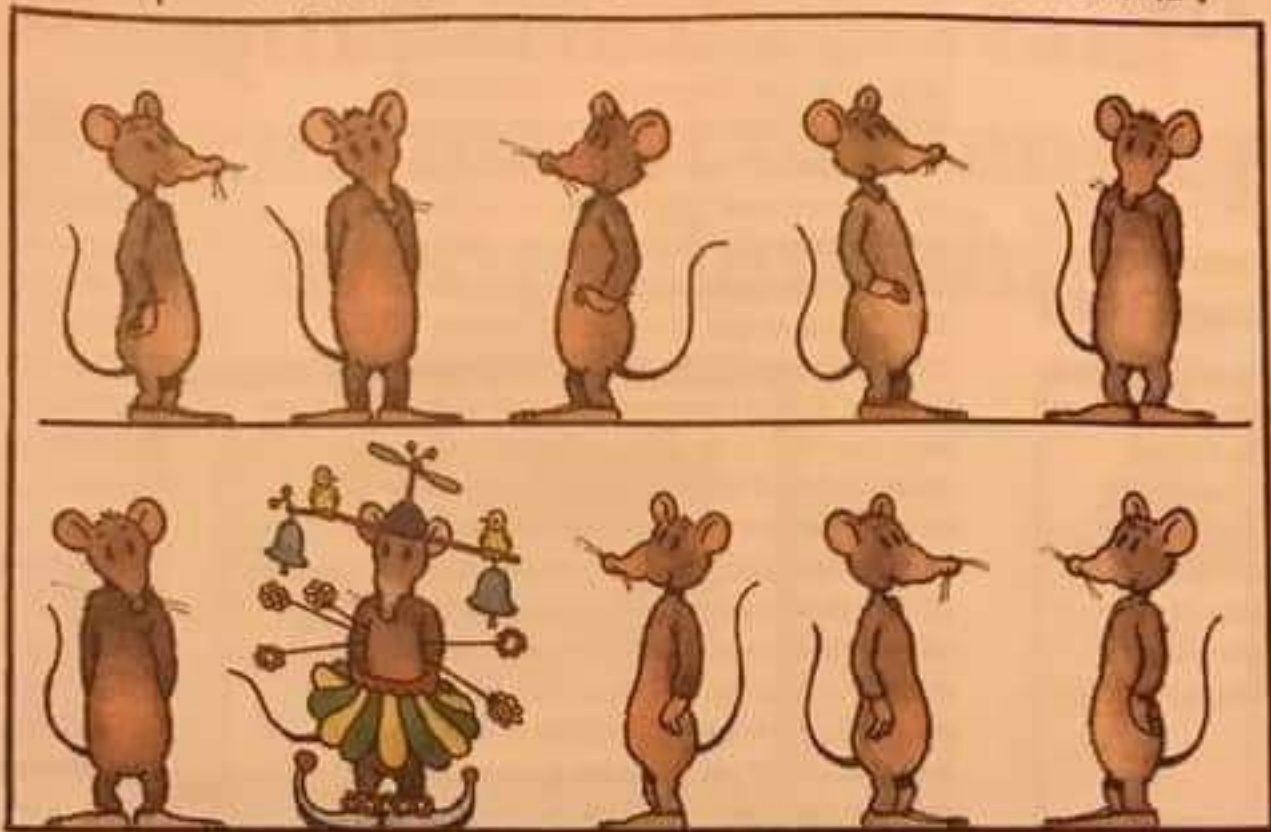
Le parcours citoyen amène l'élève à travailler sur différents enjeux éducatifs dont le Cesc se saisit :

- la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;
- la **culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel** ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations ; la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; la **lutte contre l'homophobie** ;
- la prévention et la **lutte contre le harcèlement** (...)

Pour consulter l'intégralité de la circulaire :

[https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo30/MENE1621031C.htm?cid\\_bo=105518](https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo30/MENE1621031C.htm?cid_bo=105518)

UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE FROMENT (75011) DEMANDE :  
C'EST QUOI LA DIFFÉRENCE ENTRE NORMAL ET ORIGINAL ?



VOICI 1 SOURIS ORIGINALE ET 9 NORMALES.



ET VOILÀ 9 SOURIS NORMALES ET 1 ORIGINALE !